

# ALSINA

## Pro Essentiel

### LES MONTANTS CONTRACTUELS DE PRISE EN CHARGE

#### PRO ESSENTIEL +

Le niveau des montants applicables est fonction de la formule choisie figurant aux conditions particulières.

#### Modalités d'intervention :

Les montants ci-contre comprennent les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de copie, de téléphone, de déplacement, de postulation, etc...) et constituent la limite de la prise en charge même en cas de pluralité ou de changement d'**auxiliaires de justice** ou d'**experts**.

Ces montants constituent la limite de prise en charge sur la base des frais et honoraires HORS TAXES dans le cas où le **souscripteur** récupère la TVA, et TOUTES TAXES COMPRISES dans le cas contraire.

Les honoraires et frais sont réglés une fois la prestation effectuée.

Les montants sont cumulables et représentent le maximum des engagements par intervention ou par juridiction\* même en cas de renvoi d'audience.

BARÈME APPLICABLE AUX HONORAIRES DES EXPERTS ET AUXILIAIRES DE JUSTICE	
<b>PHASE AMIABLE</b>	
<b>Démarches amiables</b>	
Intervention amiable	225 €
Protocole ou transaction	670 €
<b>Consultation, expertise</b>	
Consultation de <b>spécialiste</b>	782 €
Expertise amiable contradictoire	2 233 €
<b>MARD (Modes Alternatifs de Résolution des Différends)</b>	
Conciliateur de justice (assistance)	782 €
Médiation de la consommation (assistance)	782 €
Médiation de la consommation (médiateur)	1 115 €
Médiation conventionnelle ou judiciaire	2 233 €
Arbitrage	2 233 €
Procédure participative	2 233 €
<b>PHASE JUDICIAIRE</b>	
<b>Assistance</b>	
Assistance préalable à toute procédure pénale	782 €
Assistance à une instruction	
Assistance à une expertise judiciaire comprenant la rédaction des dires (forfait)	
<b>Commissions - Juridictions de première instance</b>	
Démarches au parquet (forfait)	257 €
Saisie SARVI (forfait)	
Commissions diverses	1 115 €
Ordonnance sur requête (forfait)	893 €
Référé / Procédure accélérée au fond	1 340 €
Référé d'heure à heure	1 673 €
Tribunal de police	1 115 €*
Tribunal correctionnel	1 786 €*
Tribunal / Chambre de proximité	1 673 €*
Juge de l'exécution	1 340 €
Juge de l'exequatur	
Tribunal judiciaire	2 233 €*
Tribunal de commerce	
Tribunal administratif	
Autres juridictions	
Conseil de prud'hommes :	1 115 €*
- Référé, Phase de conciliation, Départage	1 673 €*
- Phase de Jugement (audiences de mise en état comprises)	
Incidents d'instance et demandes incidentes	1 340 €
<b>Juridictions de recours</b>	
Cour ou juridiction d'appel	3 634 €*
Recours devant le premier président de la cour d'appel	1 115 €
Cour de cassation, Conseil d'État, cour d'assises	4 192 €*
<b>Juridictions étrangères</b>	
Juridictions étrangères (dont Andorre et Monaco)	2 233 €*
<b>PLAFONDS, FRANCHISE ET SEUIL D'INTERVENTION</b>	
<b>Plafond</b> maximum de prise en charge par <b>sinistre</b> (France, Principautés d'Andorre et de Monaco) :	55 784 €
→ Dont <b>plafond</b> pour : Démarches amiables	1 115 €
Expertise Judiciaire	10 838 €
<b>Plafond</b> maximum de prise en charge par <b>sinistre</b> hors France, Principautés d'Andorre et de Monaco	5 577 €
<b>Seuil d'intervention</b>	0 €
<b>Franchise</b>	0 €

\* Engagement maximum de l'assureur par juridiction